

FAIRE
DE L'INNOVATION
UN SUCCÈS



Pour faire de l'innovation un succès, une entreprise innovante doit, dès l'origine de son projet, l'appréhender dans sa globalité et en maîtriser l'ensemble des enjeux juridiques et fiscaux.

Elle doit en particulier sécuriser ses droits et les relations contractuelles avec ses différents partenaires (investisseurs, sous-traitants, salariés...) et connaître et utiliser au mieux les outils incitatifs en matière de fiscalité, dans un objectif de valorisation de son innovation.

Fort de son expérience dans ce domaine, FIDAL a développé une démarche globale d'accompagnement des entreprises innovantes.

NOTRE DÉMARCHE

Elle a pour objet de vous aider à faire de l'innovation un vecteur d'avantages concurrentiels durables pour votre entreprise.

► *Une équipe pluridisciplinaire*

L'équipe Innovation regroupe l'ensemble des domaines de spécialité indispensables à l'accompagnement des entreprises innovantes :

- Droit de la propriété intellectuelle et des technologies de l'innovation ;
- Fiscalité nationale et internationale ;
- Droit social ;
- Ingénierie des sociétés ;
- Droit du financement ;
- Droit des contrats ;
- Règlement des contentieux.

Les avocats spécialistes dans chacun de ces domaines sont en mesure d'intervenir, soit de manière intégrée au sein d'une seule équipe dédiée à la réalisation d'une opération, soit chacun dans leur domaine de spécialité suivant le contexte et les besoins identifiés.

► *Une assistance à la mise en œuvre*

FIDAL vous accompagne et vous assiste dans toutes les étapes de votre projet innovant notamment :

- Protéger votre innovation ;
- Identifier les opportunités fiscales en matière de R & D ;
- Optimiser l'exploitation de l'innovation ;
- Choisir la structure juridique la plus adaptée à votre projet innovant ;
- Rédiger votre pacte d'actionnaires ;
- Faire participer l'équipe aux succès de l'Entreprise.

► *Un suivi de la vie de votre projet*

FIDAL et ses partenaires à l'international vous accompagnent dans le traitement et la gestion des risques liés au développement de votre projet innovant :

- Négociations transactionnelles ;
- Assistance auprès des pouvoirs publics et des autorités de tutelle ;
- Assistance devant les juridictions nationales et communautaires.

Créer l'innovation

- **Sécuriser les relations avec vos salariés**
 - détermination de la convention collective applicable
 - élaboration des contrats de travail (clause de non concurrence, clause sur l'activité inventive du salarié ...)
 - aménagement du temps de travail
- **Contractualiser les relations avec vos partenaires**
 - acquisition d'une technologie existante
 - développement en partenariat
 - collaboration – recherche
 - sous-traitance
- **Identifier les opportunités fiscales en matière de R & D**
 - CIR
 - JEI / JEU
 - pôles de compétitivité

Créer l'entreprise innovante

- **Choisir la structure juridique la plus adaptée en fonction des opportunités sociales, fiscales et juridiques liées à l'innovation**
- **Protéger les dirigeants**
 - statut fiscal et social
 - assurance responsabilité civile
 - organisation de la gouvernance
 - protection sociale complémentaire
- **Bénéficier des aides fiscales et sociales à la création**

Exploiter et valoriser l'innovation

- **Optimiser l'exploitation de l'innovation**
 - licence exclusive, non exclusive
 - cession de droits
 - transfert de technologie
- **Maîtriser les enjeux fiscaux de l'exploitation de l'innovation**
 - régime fiscal des cessions et concessions de droits
 - dimension internationale (retenues à la source, TVA ...)
- **Valoriser les actifs incorporels**

INNOVATION

Financer l'entreprise innovante

- **Favoriser le capital**
 - adaptation des structures de l'entreprise
 - ingénierie et documentation juridique des prises de participation
 - organisation des relations entre managers et investisseurs (actions de préférence, pactes d'actionnaires, intéressement des managers ...)
- **Recourir aux marchés financiers**
 - introduction en bourse, levées de fonds
- **Rechercher des aides et subventions**

Protéger et défendre l'innovation

- **Choisir la protection la plus efficace**
 - savoir-faire / protection par le secret
 - brevet / dessin et modèle
 - droit d'auteur / logiciel
 - marques et autres signes distinctifs
- **Définir une stratégie de dépôt à l'international**
 - recherche d'antériorités
 - choix des pays
 - protection multiple
- **Assurer une veille concurrentielle, défendre son innovation**
 - retenue en douane
 - action en contrefaçon (saisie, interdiction provisoire ...)
 - action en concurrence déloyale

Motiver et fidéliser l'équipe

- **Intéresser l'équipe à la croissance de l'Entreprise**
 - élaboration d'une politique de rémunération motivante (rémunération variable, avantage en nature, rémunération des inventions de salarié ...)
 - intéressement et participation
 - plan d'épargne salariale (PEE, PERCO ...)
- **Faire participer l'équipe au capital de l'Entreprise**
 - attribution d'actions gratuites
 - stock-options
 - bons de souscription d'actions / bons de créateur d'entreprise

FIDAL, PREMIER CABINET D'AVOCATS D'AFFAIRES EN FRANCE

- ▶ Avec près de 1200 avocats en France et des partenaires dans 150 pays, FIDAL est le premier cabinet d'avocats d'affaires en France.
- ▶ Fortement implanté dans le tissu économique français, le cabinet est présent dans près de 100 villes en France. Il offre également à ses clients une compétence européenne, au travers de son bureau de Bruxelles, et internationale grâce à une équipe de 200 avocats traitant quotidiennement des dossiers juridiques et fiscaux de nature trans-frontalière.
- ▶ Le cabinet est organisé par départements spécialisés couvrant les domaines classiques du droit des affaires (droit fiscal, droit des sociétés, fusions-acquisitions, droit social, droit de la distribution, droit de la concurrence, droit de la propriété intellectuelle, droit du patrimoine et règlement des contentieux).
- ▶ Pour répondre aux besoins de certains marchés, FIDAL a parallèlement développé des pôles d'expertises spécifiques (secteur public, droit boursier, capital investissement, retraites et prévoyance, sécurité prévention, associations et économie sociale, santé, droit du sport, industries agro-alimentaires...).



SIÈGE SOCIAL

14, boulevard du Général Leclerc
92527 Neuilly-sur-Seine cedex

Tél : 01 47 38 54 00 – Fax : 01 47 38 54 99

www.fidal.fr